



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2016-003

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2016

Sommaire

DDFIP 71

71-2016-04-01-007 - Délég signature ANV Annie Delgorgue (1 page)	Page 3
71-2016-04-01-009 - Délég signature ANV Christophe Tran (1 page)	Page 5
71-2016-04-01-008 - Délég signature ANV Jérôme Lanzini (1 page)	Page 7
71-2016-04-01-005 - Délégation de signature : ANV Christophe Mairet (1 page)	Page 9
71-2016-04-01-006 - Délégation de signature : ANV Gilles Marchand (1 page)	Page 11

DDFIP 71

71-2016-04-01-007

Délég signature ANV Annie Delgorgue

Délégation de signature des ANV pour Annie DELGORGUE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

De SAÔNE-ET-LOIRE

29 rue Lamartine

71017 MACON Cedex

**DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ADMISSION EN NON-VALEUR
SERVICES DE DIRECTION**

L'Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu l'article 410 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret n° 2012-371 du 16 mars 2012 portant sur l'harmonisation des dispositions relatives aux propositions d'admission en non-valeur des créances de nature fiscale des comptables secondaires de la Direction générale des Finances Publiques codifié aux articles 426 et 428 de l'annexe III au code général des impôts ;

décide :

d'accorder la délégation de signature à Mme Annie DELGORGUE, inspectrice divisionnaire des finances publiques à l'effet de signer :

1° les décisions prises sur les propositions de non-valeur des créances fiscales dans la limite de

- 10 000 € pour les créances des Particuliers
- 30 000 € pour les créances des Professionnels

2° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions d' Admission en Valeur sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les propositions de non-valeur des amendes et condamnations pécuniaires dans la limite de 10 000 €.

Fait à Mâcon, le 1^{er} avril 2016

L'Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques



Eliane SIMON

DDFIP 71

71-2016-04-01-009

Déleg signature ANV Christophe Tran

délégation de signature pour ANV à Christophe TRAN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

De SAÔNE-ET-LOIRE

29 rue Lamartine

71017 MACON Cedex

**DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ADMISSION EN NON-VALEUR
SERVICES DE DIRECTION**

L'Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu l'article 410 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret n° 2012-371 du 16 mars 2012 portant sur l'harmonisation des dispositions relatives aux propositions d'admission en non-valeur des créances de nature fiscale des comptables secondaires de la Direction générale des Finances Publiques codifié aux articles 426 et 428 de l'annexe III au code général des impôts ;

décide :

d'accorder la délégation de signature à M Christophe TRAN, inspecteur des finances publiques à l'effet de signer :

les décisions prises sur les propositions de non-valeur des créances fiscales dans la limite de

- 5 000 € pour les créances des Particuliers

Fait à Mâcon, le 1^{er} avril 2016

L'Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques



Eliane SIMON

DDFIP 71

71-2016-04-01-008

Déleg signature ANV Jérôme Lanzini

Délégation de signature des ANV pour Jérôme LANZINI

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

De SAÔNE-ET-LOIRE

29 rue Lamartine

71017 MACON Cedex

**DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ADMISSION EN NON-VALEUR
SERVICES DE DIRECTION**

L'Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu l'article 410 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret n° 2012-371 du 16 mars 2012 portant sur l'harmonisation des dispositions relatives aux propositions d'admission en non-valeur des créances de nature fiscale des comptables secondaires de la Direction générale des Finances Publiques codifié aux articles 426 et 428 de l'annexe III au code général des impôts ;

décide :

d'accorder la délégation de signature à M Jérôme LANZINI, administrateur des finances publiques adjoint à l'effet de signer :

1° les décisions prises sur les propositions de non-valeur des créances fiscales dans la limite de

- 10 000 € pour les créances des Particuliers
- 30 000 € pour les créances des Professionnels

2° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions d' Admission en Valeur sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les propositions de non-valeur des amendes et condamnations pécuniaires dans la limite de 10 000 €.

Fait à Mâcon, le 1^{er} avril 2016

L'Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques



Eliane SIMON

DDFIP 71

71-2016-04-01-005

Délégation de signature : ANV Christophe Mairet

Délégation de signature de Christophe MAIRET pour les ANV

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

De SAÔNE-ET-LOIRE

29 rue Lamartine

71017 MACON Cedex

**DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ADMISSION EN NON-VALEUR
SERVICES DE DIRECTION**

L'Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu l'article 410 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret n° 2012-371 du 16 mars 2012 portant sur l'harmonisation des dispositions relatives aux propositions d'admission en non-valeur des créances de nature fiscale des comptables secondaires de la Direction générale des Finances Publiques codifié aux articles 426 et 428 de l'annexe III au code général des impôts ;

décide :

d'accorder la délégation de signature à M Christophe MAIRET, inspecteur des finances publiques à l'effet de signer :

les décisions prises sur les propositions de non-valeur des créances fiscales dans la limite de

- 5 000 € pour les créances des Professionnels

Fait à Mâcon, le 1^{er} avril 2016

L'Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques



Eliane SIMON

DDFIP 71

71-2016-04-01-006

Délégation de signature : ANV Gilles Marchand

Délégation de signature des ANV pour Gilles MARCHAND

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

De SAÔNE-ET-LOIRE

29 rue Lamartine

71017 MACON Cedex

**DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ADMISSION EN NON-VALEUR
SERVICES DE DIRECTION**

L'Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu l'article 410 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret n° 2012-371 du 16 mars 2012 portant sur l'harmonisation des dispositions relatives aux propositions d'admission en non-valeur des créances de nature fiscale des comptables secondaires de la Direction générale des Finances Publiques codifié aux articles 426 et 428 de l'annexe III au code général des impôts ;

décide :

d'accorder la délégation de signature à M Gilles MARCHAND, inspecteur divisionnaire des finances publiques à l'effet de signer :

1° les décisions prises sur les propositions de non-valeur des créances fiscales dans la limite de

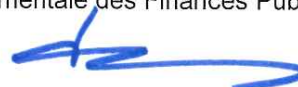
- 10 000 € pour les créances des Particuliers
- 30 000 € pour les créances des Professionnels

2° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions d' Admission en Valeur sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les propositions de non-valeur des amendes et condamnations pécuniaires dans la limite de 10 000 €.

Fait à Mâcon, le 1^{er} avril 2016

L'Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques



Eliane SIMON